

Chapitre 1

Commentaire d'introduction

Contenu

Le volume I rend compte de nos travaux d'audit financier	3
Remerciements.....	6

Commentaire d'introduction

Le volume I rend compte de nos travaux d'audit financier

Publication des états financiers 2014 de la Province du Nouveau-Brunswick – publication hâtive par rapport aux années précédentes

La vérificatrice générale souhaite que les états financiers consolidés soient publiés plus tôt chaque année

1.1 Le présent volume de notre rapport traite de points découlant de nos travaux d'audit financier du gouvernement provincial et de ses organismes de la Couronne pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

1.2 Le 17 juillet 2014, j'ai signé une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés 2014 de la Province du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a publié ses états financiers audités le 23 juillet 2014. Il s'agit de la publication la plus hâtive depuis de nombreuses années. L'information financière doit être publiée en temps opportun pour qu'elle soit le plus utile.

1.3 La *Loi sur la transparence et la responsabilité financière* explique cette publication hâtive, car elle précise que le vérificateur général doit formuler un avis à propos de la fidélité des renseignements au moins 60 jours avant la date de la tenue des élections générales. Les élections ont eu lieu le 22 septembre 2014.

1.4 Je tiens à souligner l'effort coordonné important de nombreux participants au sein des ministères du gouvernement, des agences et des organisations de la Couronne et, plus particulièrement, du Bureau du contrôleur. Tous ces participants ont travaillé avec diligence avec mon personnel afin d'atteindre cette étape marquante.

1.5 J'espère que la publication plus tôt des états financiers deviendra une habitude année après année, plutôt que seulement lorsqu'il y a des élections provinciales.

Observations de la vérificatrice générale sur l'état des finances de la province

1.6 L'état des finances de la Province demeure préoccupant. Les états financiers consolidés et audités de la Province au 31 mars 2014 dévoilent un sixième déficit annuel consécutif de près d'un demi-milliard de dollars. Une somme semblable a été ajoutée à la dette nette. La dette nette s'élève aujourd'hui à 11,6 milliards de dollars ou à 15 400 \$ par Néo-Brunswickois. Cette hausse constante de la dette nette représente dans une tendance très inquiétante.

1.7 Comme je l'ai mentionné au cours des exercices précédents, cette situation n'est pas viable.

1.8 Je tiens toutefois à souligner encore une fois que le gouvernement a récemment pris des mesures en vue de réduire ses charges. Notre examen a permis de déceler que le taux de croissance des charges sur trois ans (de 2012 à 2014) est en baisse de moins de 1 % au Nouveau-Brunswick. La situation est surtout attribuable à une réduction de la croissance dans les deux principaux secteurs de dépenses, soit la santé et l'éducation et la formation.

1.9 Bien que les mesures récentes du gouvernement visant à réduire ses charges soient notables, elles ne sont pas suffisantes. Cela s'explique, entre autres, par le fait que les revenus ne suivent pas l'évolution et affichent une faible croissance de 1,4 % seulement (moyenne du taux de croissance sur trois ans).

1.10 Le déficit structurel de la Province se maintient. Un déficit structurel est une situation durable où les charges excèdent les revenus. Le fait que le déséquilibre budgétaire se maintienne au fil du temps alors que nos infrastructures, comme les édifices, les routes et les ponts, ne sont pas entretenues ou réparées de façon optimale est également préoccupant. De façon générale, pour corriger le déficit structurel, il faut réduire les charges ou les services ou programmes, augmenter les revenus ou une combinaison des deux doit se produire. La solution adoptée est fonction des politiques et des décisions des ministères gouvernementaux.

Il faut continuer d'agir avec diligence pour améliorer la santé financière de la Province

Il faut revenir à des budgets équilibrés et maîtriser la croissance de la dette nette

Constatations sur les régimes de retraite

- 1.11** Le gouvernement doit continuer d'agir avec diligence en ce qui concerne ses politiques et ses décisions fiscales pour améliorer la santé financière de la Province.
- 1.12** Notre province doit revenir à des budgets équilibrés dans un avenir prévisible. De plus, elle doit maîtriser la croissance de la dette nette. Ces deux mesures, le déficit annuel et le changement de la dette nette, sont des facteurs importants dans l'évaluation de la santé financière de la Province.
- 1.13** Le chapitre 2 de ce volume fournit plus de renseignements, d'analyses et de commentaires sur la situation financière de la Province au 31 mars 2014. Il présente des tendances historiques, des indicateurs financiers et une comparaison entre la dette nette du Nouveau-Brunswick et celle d'autres provinces. La comparaison à d'autres provinces permet de démontrer que la dette nette du Nouveau-Brunswick a connu la plus forte croissance au cours des huit dernières années. Il s'agit d'une source de préoccupation pour la viabilité de la Province.
- 1.14** Des changements importants ont été apportés aux régimes de retraite de la Province au cours des deux dernières années. Entre autres, le plus important régime de la fonction publique a été converti en régime de retraite à risques partagés pendant l'exercice 2014. Cette conversion fait suite à la conversion de deux autres régimes à plus petite échelle en 2013. En raison de ces changements importants, le chapitre 3 présente des constatations et commentaires sur des questions complexes relatives aux régimes de retraite.
- 1.15** Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, une charge de retraite de 365,4 millions a été enregistrée. En 2014, l'élimination des versements spéciaux aux régimes de retraite s'est soldée par des économies annuelles de trésorerie d'environ 150 millions de dollars. Ces économies vont s'accroître au fil des années.
- 1.16** Le chapitre 3 aborde aussi la question de l'état de financement du régime de retraite de la fonction publique avant la conversion et son état après la conversion vers le régime de retraite à risques partagés. Nous faisons également état de l'incidence importante

des changements apportés à l'ancien régime sur les employés.

1.17 Pour les employés, ces changements se traduisent par une hausse des cotisations, la baisse des prestations, avoir à travailler plus longtemps ou une combinaison de ces trois conséquences. Plus particulièrement, les changements au régime de retraite touchent le plus les nouveaux employés et ceux à mi-carrière, avec ceux à la veille de la retraite moins touchés par les changements aux régimes.

Autres chapitres de ce volume

1.18 Le chapitre 4 donne un compte rendu des questions qui découlent de notre vérification des états financiers de la Province.

1.19 Le chapitre 5 fait état des questions qui concernent nos vérifications des organismes de la Couronne et des créances fédérales.

Remerciements

1.20 Nous sommes reconnaissants pour la collaboration soutenue que nous recevons des ministères et des organismes du gouvernement dans le cadre de nos travaux d'audit financier.

1.21 Je tiens à remercier tous les membres du personnel de mon bureau pour leur travail acharné et leur dévouement. Ils forment un petit groupe de professionnels déterminés à s'acquitter du mandat du Bureau et à produire un rapport de qualité à l'Assemblée législative. Le rapport que nous présentons aujourd'hui illustre d'un effort collectif auquel chaque membre de l'équipe a grandement contribué.



Kim Macpherson, CPA, CA
Vérificatrice générale